



mai 2018

## Mairie de Delouze-Rosières

# Bulletin d'information municipale N° 35

13 grande rue Delouze 55130 Delouze-Rosières - tél : 03 29 90 37 40 - Mail : [commune-de-delouzerosieres@orange.fr](mailto:commune-de-delouzerosieres@orange.fr)

Blog - <http://delouzerosieres.canalblog.com/>

### Conseil municipal du 29 mars :

Ordre du jour :

- Validation proposition des solutions d'assainissement à DELOUZE et ROSIÈRES
- Vote des taux d'imposition des taxes directes et locales pour 2018.
- Modification statuts de Communauté de communes des Portes de Meuse
- Mise à disposition des habitants du véhicule communal.
- Subventions 2018 versées aux associations
- Vente de bois au stère
- Questions diverses

### Travaux au lavoir du Haidot :

Le tailleur de pierre retenu par le conseil municipal a entrepris les travaux de remplacement des pierres abîmées, de restauration du bac de réception, de nettoyage des pierres. Le travail est maintenant terminé.



Nous allons, par l'intermédiaire de Didier, ramener l'eau d'écoulement de la fontaine vers le bassin de réception du lavoir, restaurer également le dispositif de fermeture du bassin.



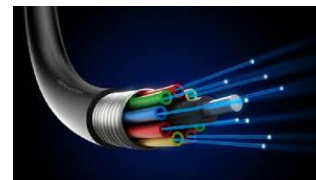
Et pour respecter le patrimoine ancien, nous allons, dans un deuxième temps, remplacer



les fenêtres et les portes par des grilles. Le lavoir sera, comme il l'était à l'origine, ouvert.

Tous ces travaux sont subventionnés à 50 % par les fonds de concours de la codecom.

### Arrivée de la fibre optique dans notre commune :



Dans le projet numérique du très haut débit, la communauté de commune des portes de Meuse, avec la région du grand Est et du Département

est complètement investie. Les travaux ont démarré. Notre commune devrait être raccordée avant fin 2020.

### Le 9 avril, réunion du syndicat

d'électricité de Gondrecourt. L'ordre du jour était le vote du budget du syndicat et la modification des statuts. Le 1er adjoint représentait la commune à cette



réunion.

### Le 12 avril, réunion du conseil

municipal, l'ordre du jour était entièrement consacré au vote du budget.

Approbation des comptes de gestion 2017

Approbation des comptes



administratifs 2017

Affectation des résultats 2017

Vote des budgets primitifs 2018.

**En 2017, l'éclairage public a coûté :**



376,72 € pour le village de Rosières et 834,84 € pour Delouze.

**Avec l'arrivée des beaux jours, quelques rappels :**

Arrêté n° 2000-1269 ARRETE PREFECTORAL PORTANT REGLÉMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE : « Article 6 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des

appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales. »

Merci de respecter ces dispositions de bon sens.

**Le Pacte Energie Solidarité :**

Ce programme validé par l'État est un outil simple et efficace d'incitation à la rénovation énergétique des logements les moins performants. L'isolation des combles ne coûtera au bénéficiaire éligible que 1€, pour une surface illimitée, l'opération du Pacte Energie Solidarité étant subventionnée par le dispositif des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie).

**Quelles sont les conditions d'éligibilité ?**

Pour bénéficier du Pacte Energie Solidarité, il faut :

- être propriétaire ou locataire d'une maison individuelle avec des combles perdus mal isolés ou une isolation vieillissante (plus de 15 ans).

- Avoir des revenus inférieurs aux plafonds définis par l'Anah.

Ex : pour 1 pers : 14260€

Pour 2 personnes : 21 001€

Pour de plus amples renseignements :

<https://www.quelleenergie.fr/aides-primaires/pacte-energie-solidarite/conditions-eligibilite>

**Absence de Didier, employé communal :**

Vous l'avez constaté, depuis quelques jours, Didier est absent et l'herbe continue de pousser. Il est arrêté pour quelques mois pour un problème physique au bras gauche et il doit se faire opérer.

Nous allons avoir un remplaçant, qui assure les mêmes fonctions dans d'autres communes. Il assurera les tâches les plus indispensables.

Nous souhaitons à Didier un bon rétablissement.



**Naissance dans la commune :**

Nous souhaitons la bienvenue à la petite Bertrand Lalie née le 18 avril à Neufchâteau. La famille Bertrand/Aubertin habite la « barrière » à Rosières. Félicitations aux parents.



**8 mai, commémoration de**



l'armistice, dépôt de 2 gerbes devant les monuments aux morts, à Rosières et à Delouze.



La traditionnelle messe de la fête de Delouze s'est déroulée le dimanche 29 mars et le verre de l'amitié a été servi à la mairie.

**Les 9 et 10 juin à Gondrecourt :**